

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°37

Séance du 30 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Chabaud-Nadin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Association des sites et musées en Pays Basque – Désignation des représentants de la commune.

L'association des sites et musées en Pays Basque rassemble les 15 principaux sites patrimoniaux, culturels, naturels et touristiques du Pays Basque. Parmi ceux-ci figurent le musée Bonnat-Helleu et le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

Cette association, soutenue par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et par le comité départemental du tourisme Béarn-Pays Basque, souhaite promouvoir un tourisme de qualité et un territoire authentique et le réseau ainsi constitué entre partenaires représente un acteur économique local important.

La Ville de Bayonne adhère à l'association en tant que propriétaire des deux musées précités et gestionnaire du musée Bonnat-Helleu. Elle y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant qu'il convient de nommer suite au renouvellement intégral du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant titulaire de la commune ainsi que son suppléant à l'association des sites et musées en Pays Basque.

Se sont portées candidates :

Majorité municipale : Sophie Castel, Marie-Hélène Chabaud-Nadin.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Sophie Castel : 32 voix

Suppléante :

- Mme Marie-Hélène Chabaud-Nadin : 32 voix

Sont désignées, à la majorité absolue, représentantes de la commune de Bayonne à l'Association des sites et musées en Pays Basque :

Titulaire :

- Mme Sophie CASTEL

Suppléante :

- Mme Marie-Hélène CHABAUD-NADIN

Ont signé au registre les membres présents.